

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 mai 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2019-05-209 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-05-210 NOMINATION. CHEF DE DIVISION - GÉNIE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef de division - génie depuis le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'externe du 21 mars au 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT les 15 candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que 4 candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT qu'un candidat s'est grandement démarqué de par ses compétences et son expérience;

CONSIDÉRANT la vérification des références d'emploi et des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines, de la direction générale de la direction Travaux publics et Génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Bruno Possa à titre de chef de division - génie;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Possa soit le 21 mai 2019;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe E1, échelon 8.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-05-211 UMQ - ASSISES ANNUELLES 2019.

CONSIDÉRANT les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu du 9 au 11 mai 2019 à Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil autorise les dépenses pour un montant total de 7607 \$ à l'exclusion des taxes pour la participation aux assises de l'UMQ de madame Lise Michaud, mairesse, mesdames Johanne Anderson et Judith Prud'homme, conseillères, messieurs Martin Laplaine et Stéphane Roy, conseillers ainsi que monsieur René Chalifoux, directeur général;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-135-00-311.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-05-212 PROJET DE RÈGLEMENT 2012-898-04 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 2012-898 AFIN D'INTRODUIRE DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES RELATIFS AUX INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CANNABIS.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 23 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 2012-898-04 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012-898 afin d'introduire des objectifs et des critères relatifs aux installations de production de cannabis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-05-213 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 2012-898 AFIN DE BONIFIER LES CRITÈRES RELATIFS À L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS.

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 2012-898 afin de bonifier les critères relatifs à l'architecture des bâtiments sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 07.

La période de questions a eu lieu à 20 h 07.

2019-05-214 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité